



## recours contre l'assurance

Par **lilie2311**, le **22/06/2011** à **16:31**

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat d'assurance scooter tous risques début mai 2009 pour mon 125cm3. Le 18 avril dernier, je me suis fais volé le scooter dans mon garage. J'ai contacté aussitot mon assurance afin de déclarer le sinistre. J'ai envoyé rapidement tous leurs documents nécessaires afin d'être remboursé au plus vite. L'assurance m'a demandé d'attendre 1 mois car au cas ou que le scooter réapparaisse. (délai légal). Depuis le 18 mai 2011, je n'ai toujours aucune nouvelle pour mon indemnisation. J'essaye de les appeler et c'est toujours occupé. De plus, le courrier que je leur envoie, reste toujours sans reponse. Que puis je Faire? Ai je un recours contre l'assurance?